

## **Réunion du Conseil Municipal du 09/11/2020 à 18h30**

### **En raison des consignes gouvernementales, le conseil municipal s'est déroulé sans public.**

**Présents** : Claude Chappuis, Christophe Dalmais, Aline Hofer, Stéphane Bruckert, Laurent Bonola, Franck Bougreau, Francesca Donelli, Eloïse Vernay, Brigitte Fleury, Laurence Moissonnier, Christian Pera, Françoise Perroux, Nicolas Perez, Michel Peter.

Jocelyne Blazer arrive à 18h40

**Secrétaire de séance** : Françoise Perroux

### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 octobre 2020.**

Michel Peter demande que l'on précise dans le compte rendu de la dernière séance que la somme annoncée de 361 000 € affectée à la masse salariale des agents de la commune représente la dépense annuelle arrêtée à fin octobre et non pour l'année. La dépense annuelle prévisionnelle portée au budget s'élève à 583 696 €, alors que le montant des dotations de fonctionnement s'élève à 442 659 €.

Michel Peter demande des précisions concernant l'emploi de Laurent Chatal, il est alors expliqué que l'intéressé a d'abord été recruté durant 3 mois sur un emploi de saisonnier. Il a été reconduit dans ses missions par un CDD d'un an, ce qui nécessite la création d'un emploi permanent.

### **Délibération n° 2020-49 : désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales.**

À la suite du renouvellement des conseillers municipaux, et en application de l'article L 19 du code électoral, une commission de contrôle des listes électorales doit être instituée dans chaque commune, par arrêté préfectoral.

Les membres de la commission, nommés pour une durée de 3 ans, sont chargés d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la commission est composée de 5 conseillers municipaux (3 conseillers de la liste majoritaire et 2 conseillers de la liste minoritaire).

Les conseillers municipaux doivent être proposés dans l'ordre du tableau. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation, et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale, ne peuvent siéger au sein de la commission.

Le conseil est invité à désigner les 3 membres de la liste majoritaire, en application des règles ci-dessus, ainsi que les deux membres de la liste minoritaire.

Sont désignés : Francesca Donelli, Laurent Bonola, Françoise Perroux, Brigitte Fleury et Michel Peter.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

### **Délibération n° 2020-50 : modification du tableau des emplois communaux (régularisation)**

Il apparaît que la dernière modification du tableau des emplois permanents doit être réactualisée pour tenir compte des derniers recrutements effectués.

En effet, le recrutement d'un agent technique en qualité de saisonnier durant la période estivale a été reconduit pour une durée d'un an par avenant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Ce type de recrutement n'étant pas légal pour la durée susvisée, il convient de régulariser la situation par la création d'un emploi permanent au sein de la commune (les emplois de saisonnier ne constituant pas des emplois permanents alors que les CDD d'un an doivent y être intégrés).

Par conséquent, le tableau des emplois permanents doit être modifié afin d'intégrer un emploi d'adjoint technique à temps complet en charge de l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux (régularisation).

LE poste d'agent de restauration, en raison de la modification du temps de travail qui lui était affecté, a dû être supprimé puis remplacé par un emploi à temps non complet annualisé de 30 heures par semaine. Une candidature a été retenue, il s'agit de Mme Dominique Perrin, engagée sur un CDD d'un an.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

### **Délibération n° 2020-51 : Don aux sinistrés des Alpes Maritimes**

Pour aider les vallées des Alpes-Maritimes, durement touchées par la Tempête Alex, l'association départementale des maires des Alpes-Maritimes a lancé un appel à la solidarité nationale, relayé par l'ensemble des associations départementales dans toute la France.

L'association départementale des maires des Alpes-Maritimes se charge de collecter et de redistribuer les dons des communes. LE CCAS de la commune a d'ores et déjà validé le versement d'un don de 500 € pour aider les victimes de la tempête.

Il est proposé au conseil municipal que la commune participe à cet élan de solidarité. Certains conseillers s'interrogent et se demandent si l'argent va bien être utilisé pour les sinistrés. Brigitte Fleury pense que ce n'est pas aux communes qui, déjà, souffrent des baisses de dotations, de venir en aide, sachant qu'une partie de la responsabilité de cette catastrophe incombe aux gouvernants qui, pendant des années, ont laissé construire en dépit du bon sens. Une somme de 500€ sera versée au département des Alpes Maritimes pour les sinistrés.

Abstentions de Francesca Donelli, Jocelyne Blazer et Brigitte Fleury.

### **Délibération n° 2020-52 : Travaux de réfection du chemin Champ Journet :**

Dans le cadre d'opérations d'urbanisme, le chemin Champ Journet a subi des dommages notoires.

A l'issue d'une négociation entre M. le maire et les différents acteurs à l'origine des travaux, il a été convenu que les travaux de réfection de la chaussée seraient répartis, sur la base d'un devis, de la façon suivante :

- 1/3 par les maîtres d'ouvrages (JP2G Les Vignes Du Léman),
- 1/3 par la société GOLLIET CHRISTOPHE,
- 1 tiers par la mairie.

Au regard du devis établi, la contribution de la commune s'élèverait à 4 500 € HT (5 400 € TTC)

Brigitte Fleury demande s'il ne serait pas opportun de réfléchir, quand tous les travaux seront terminés, à l'instauration d'un sens unique de circulation pour les habitants des immeubles empruntant la route de l'Ecureuil.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

### **Commission associations et communication :**

Stéphane Bruckert fait un point sur les différentes communications faites aux associations concernant l'évolution des mesures sanitaires, précise que toutes les manifestations sont interdites, les assemblées générales reportées.

Le site de la commune a été mis à jour sur de nombreux points.

Une erreur sur le dernier Petit Chalaisien concernant l'urbanisme sera corrigée avec un erratum dans le prochain numéro.

### **Commission scolaire :**

Eloïse Vernay annonce que le tableau et le rétroprojecteur sont installés. Un formateur doit prochainement venir pour le fonctionnement du rétroprojecteur. Elle souligne un problème de fil de connexion wifi à voir rapidement.

### **Commission urbanisme :**

Aline Hofer dit que la commission continue de mettre à jour de nombreux dossiers en retard.

Les demandes de renseignements concernant les propriétaires de parcelles ainsi que sur les nouveaux zonages du PLUIH sont nombreuses.

### **Commission finances :**

Le devis pour les travaux de l'appartement de la poste s'élève à environ 21 000 €, il est prévu de rajouter le prix d'une cuisine équipée (3 000 €).

Le bail à construction signé avec la Semcoda pour la réalisation des logements du lotissement du Jura court jusqu'en 2041 et non jusqu'à la fin de cette année.

La demande de Michel Peter de représenter la commune à la commission intercommunale « finances » a bien été validée par la communauté d'agglomération Pays de Gex Agglomération.

### **Commission bâtiments :**

Concernant le four communal, un rendez-vous est en attente pour son entretien et sa réfection éventuelle.

Parmi les affaires en cours : installation d'une fontaine à eau, de dérouleurs à papiers à l'école, réalisation de constats de sinistres (fuite d'eau dans l'ancienne salle des fêtes, fuite à la bibliothèque sur la pompe à chaleur ...), projet d'installation d'adoucisseurs d'eau magnétiques dans les différents bâtiments de la commune.

Une demande d'installation de WC publics aux abords de l'église est à l'examen.

### **Commission voirie :**

- Reçu différents devis pour le chemin de Corbière, l'ouverture du mur du cimetière pour créer un accès et l'achat d'un portail.
- Devis pour la citerne du Poizat accepté pour un montant de 2 540€.
- Eclairage du parking de la JAL (remplacement de luminaires) : un devis a été accepté pour un montant de 900 €

Christian Pera continue à faire un état des lieux des lampadaires de la commune, idem pour les chemins du village. Le poteau d'incendie situé devant la maison Ferrolliet a été déplacé.

### **Commission CCAS :**

Outre le don de 500€ pour les sinistrés de la tempête Alex, la commission examine la possibilité d'un Pass mis à disposition des aînés par la région et offrant des réductions dans des librairies, cinémas, musées etc.

En 2021, l'ensemble des retraités pourront en bénéficier avec de nouvelles offres.

### **Questions diverses :**

Christian Pera s'interroge sur le fait que le sou des écoles fasse de la publicité pour vendre des jeux via les boîtes mail des élus et se demande si cela ne favorise pas une association en particulier.

Michel Peter demande qu'un sens de circulation soit rétabli pour les personnes qui viennent au marché le mardi.

Francesca Donelli souligne que les gestes barrière ne sont pas respectés par les marchands, absence de masque, de gants, pas de désinfection des appareils cartes bancaires, etc. Claude Chappuis va rencontrer les forains et rappellera les obligations de chacun. Le non-respect des consignes peut entraîner la fermeture immédiate du marché.

La régie des eaux souhaite renforcer le réseau d'eau potable par la création d'un puits avec un maillage entre Peron, Pougny, Collonges et Challex. Des prélèvements dans le sol sont prévus sur la commune près des bois de Peron. Une réunion se déroulera prochainement pour prendre connaissance de ce projet.

Les membres de la commission « sécurité et voirie » ont eu un échange avec les représentants des forces de l'ordre au sujet de la sécurité routière dans le village. Des contrôles ponctuels seront effectués.

La séance se termine à 21h10.